



Précisions sur le certificat médical et le test d'effort suite au questionnaire d'un club :

Le terme certificat médical a disparu de fait des documents puisque pour avoir la licence vélo rando ou vélo sport il faut impérativement fournir un certificat médical valide. Le test d'effort de moins de deux ans apporte les garanties suivantes par rapport au simple certificat médical :

Pour le contrat 2021 c'est à la page 8 et pour le contrat 2022 c'est à la page 10

Décès ACV / AVC (1) (2) :

En l'absence de test à l'effort de moins de 2 ans **En présence du test à l'effort de moins de 2 ans**

PB 1 500€

GB 2 500€

PB 3 000€

GB 7 500€

Avec un certificat médical en cas de décès d'origine cardio-vasculaire c'est 1500 euros de capital en petit braquet **si l'on n'a pas de test d'effort de moins de deux ans ou en l'absence de celui-ci** et 2500 euros pour la **même situation pour le grand braquet**. Par contre c'est 3000 euros en PB et 7500 euros en GB si l'on peut fournir un test d'effort valable au moment du décès.

(1) (2) Attention pour être valable le test à l'effort doit être réalisé avant l'accident et au plus tard dans les deux ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

Pas de capitaux AVC ACV avec une licence vélo balade (Documentation fédérale guide des assurances 2022).